

Arrêté n° 2021-1963/GNC du 3 novembre 2021
relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits
phytopharmaceutiques à usage agricole par équivalence

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2021-1963/GNC du 3 novembre 2021 relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole par équivalence.

JONC du 11 novembre 2021
Page 16401

Article 1^{er}

Les substances actives figurant dans le tableau I en annexe du présent arrêté sont agréées en Nouvelle-Calédonie. Cet agrément est délivré pour une durée d'au plus quinze (15) ans à compter de la date de certification du caractère exécutoire du présent arrêté, dans la limite de la durée d'agrément fixée par la Commission européenne en cas de retrait ou de non renouvellement de l'approbation.

Article 2

Les produits phytopharmaceutiques à usage agricole figurant dans le tableau II en annexe du présent arrêté sont homologués pour les usages généraux mentionnés. La durée d'homologation ne peut s'étendre au-delà de la durée d'agrément de la substance active contenue dans le produit homologué.

Article 3

Conformément aux articles R. 252-5, R. 252-12 et R. 252-15 du code susvisé, les substances actives agréées et les produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués font l'objet d'une veille et leur liste est disponible sur le site internet de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (www.davar.gouv.nc).

Article 4

La liste I en annexe du présent arrêté indique la signification des abréviations utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque des substances actives agréées et des produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués.

Article 5

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Annexe à l'arrêté n° 2021-1963/GNC du 3 novembre 2021
relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits
phytopharmaceutiques à usage agricole par équivalence

Tableau I : Substances actives agréées par équivalence

Substance active	Activité biologique	N° agrément	N° CAS	Classe de toxicité
ACEQUINOCYL	Acaricide	11001	57960-19-7	H317 H370 H373 H400 H410
BOSCALIDE	Fongicide	380	188425-85-6	H411
CYFLUMETOFENE	Acaricide	10981	400882-07-7	H351 H317
FORMETANATE	Acaricide	130	23422-53-9	H300 H317 H330 H400 H410
PROQUINAZIDE	Fongicide	10143	189278-12-4	H351 H400 H410
PYRIDALYL	Insecticide	11241	179101-81-6	H317 H373 H400 H410
PYRIMETHANIL	Fongicide	323	53112-28-0	H411
THIENCARBAZONE-METHYL	Herbicide	11042	317815-83-1	
TRITOSULFURON	Herbicide	11022	142469-14-5	H317 H400 H410

Tableau II : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués par équivalence

Nom Commercial du produit	Numéro d'homologation du produit	Code phrase de risque	Origine	Nom du fabricant	Nom Substance Active	Concentration	Groupe	Nom d'usage
BELPROME GOLD	14501	H302 H410 H373	France	PROBELTE S.A.	Abamectine	18.0 g/L	Insecticide Acaricide	Melon; Tomate
BIATHLON	13266	H400 H410	France	BASF FRANCE SAS	Tritosulfuron	714.0 g/kg	Herbicide	Avoine; Blé; Maïs; Orge; Seigle
BLITZEM	539	H319 H361FD H371 H402	Nouvelle Zélande	Yates, une division d'ORICA New Zealand Limited	Métaldéhyde	15 g/kg	Molluscicide	Traitements généraux
CANTACK	14502	H317 H373 H 410	Pays Bas	BAYER SAS	Acequinocyl	164 g/L	Acaricide	Aubergine; Baies; Cerisier, Concombre; Cultures ornementales; Cultures pérenne; Dahlia; Mûres et Framboises; Pépinère; Pommier; Poirier; Prunier; Tomate (sous abris)
CORAGEN	14503	H410	France	CHEMINOVA Agro France SAS	Chlorantranilip role	200.0 g/L	Insecticide	Maïs; Maïs doux; Pomme de terre; Prunier; Vigne
CYPERFOR 100 EW	15504	H315 H317 H335 H410	France	SBM DEVELOPPEM ENT	Cyperméthrine	100.0 g/L	Insecticide	Céréales à paille; Crucifères oléagineuses; Pomme de terre; Pommier; Traitements généraux; Vigne
DECIS EXPERT	14505	H226 H302 H304 H318 H332 H335 H336 H410	France	BAYER SAS	Deltaméthrine	100.0 g/L	Insecticide	Artichaut; Betterave industrielle et fourragère; Céréales à paille; Chicorées - Production de racines; Choux; Crucifères oléagineuses; Graines protéagineuses; Haricots; Légumineuses fourragères; Lin; Maïs; Maïs doux; Oignon; Pavot; Poireau; Pois écosés frais; Pomme de terre; PPAMC; Sorgho

DELFIN	14506	Aucune mention de danger	France	CERTIS EUROPE BV	Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki souche SA 11	32000000 UI/g	Insecticide	Amandier; Ananas; Arbres et arbustes; Artichaut; Bananier; Betterave potagère; Canne à sucre; Carambole; Cassissier; Céleri-branche; Cerisier; Chanvre; Chicorées - Production de racines; Choux; Concombre; Corossol; Cultures florales et plantes vertes; Epinard; Figuier; Fraisier; Framboisier; Fruit de la passion; Fruits à coque; Haricots écossés frais; Haricots et pois non écossés frais; Houblon; Kiwi; Laitue; Légumes racines et tubercules tropicaux; Légumineuses fourragères; Légumineuses potagères (sèches); Litchi; Maïs doux; Mangui; Melon; Navet; Oignon; Olivier; Palmiers alimentaires; Papayer; Pêcher; Poireau; Poivron; Pomme de terre; Pommier; Porte graine; PPAMC; Prunier; Riz; Rosier; Salsifis; Tabac; Tomate; Traitements généraux; Vigne
DELTASTAR	14507	H400 H410	France	ASCENZA AGRO, SA	Deltaméthrine	15.0 g/L	Insecticide	Amandier; Artichaut; Asperge; Aubergine; Betterave industrielle et fourragère; Betterave potagère; Carotte; Cassissier; Céréales à paille; Cerisier; Châtaignier; Chicorées - Production de racines; Choux; Concombre; Crucifères oléagineux; Cucurbitacées à peau comestible; Cucurbitacées à peau comestible; Fraisier; Framboisier; Fruits à coque;

ECO-OIL	14521	H227	Australie	ORGANIC CROP PROTECTANT S PTY LTD	Huile végétale	850 g/L	Insecticide / Acaricide	Graines protéagineuses; Haricots écossés frais; Haricots et pois non écossés frais; Kiwi; Laitue; Légumineuses potagères (sèches); Lin; Maïs; Maïs doux; Melon; Navet; Noyer; Oignon; Olivier; Pêcher; Poireau; Pois écossés frais; Pomme de terre; Pommier; Porte graine; PPAMC; Prunier; Sorgho; Tomate; Vigne Citrus; Cultures ornementales; Cultures maraîchage; Olivier; Rubus spp
FLORGIB TAB LET	14541	Aucune mention de danger	France	DESANGOSSE	Acide gibbéréllique	20,4%	Régulateur croissance	Artichaut ; Agrumes ; Citronnier ; Clémentinier ; Limettes ; Mandarinier ; Oranger ; Pamplemoussier ; Cultures ornementales ; Vigne
GLYPHOGAN SPEED	14522	Aucune mention de danger	France	ADAMA FRANCE SAS	Glyphosate	485.9 g/L	Herbicide	Cultures fruitières; Traitements généraux
IMTRADE INDOXACARB 150 EC	14523	H227 H312 H317 H332 H360 H372	Australie	IMTRADE AUSTRALIA PTY LTD	Indoxacarbe	164 g/L	Insecticide	Haricots Azuki; Haricots Faba; Haricots mungo; Pois chiches; Soja
IMTRADE METAKILL SNAIL & SLUG BAIT	14524	H302 H332	Australie	IMTRADE AUSTRALIA PTY LTD	Métaldéhyde	50 g/kg	Molluscicide	Arboriculture; Céréales; Cultures horticoles; Cultures légumières; Graines oléagineuses (y compris les coquelicots); Pâturage; Zones non agricoles
IRONMAX PRO	14525	Aucune mention de danger	France	DE SANGOSSE	Phosphate ferrique	24.2 g/kg	Molluscicide	Traitements généraux
KESIS	14527	H351 H315 H318 H410	France	DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) SAS	Proquinazide	200.0 g/L	Fongicide	Avoine; Blé; Orge; Seigle; Vigne
MICROTHIOL	14528	Aucune	France	UPL EUROPE	Soufre	800.0 g/kg	Fongicide	Aubergine; Artichaut; Betterave

Arrêté n° 2021-1963/GNC du 3 novembre 2021

Mise à jour le 19/11/2021

SPECIAL DISPERS		mention de danger		LTD			Acaricide	industrielle et fourragère; Betterave potagère; Blé; Cassissier; Cerisier; Chicorées - Production de racines; Cucurbitacées à peau non comestible; Epinard; Framboisier; Fruits à coque; Houblon; Manguier; Melon; Noisetier; Orge; Papayer; Pastèque; Pêcher; Pommier; Porte graine - PPAMC, Potiron; Florales et Potagères; PPAMC; Prunier; Rosier; Salsifis; Tomate; Vigne
NEEMAZAL- T/S	14529	H402	Nouvelle Zélande	ANDERMATT France	Azadirachtine A	9.8 g/L	Insecticide	Concombre; Cultures ornementales, florales et plantes vertes; foresterie; Tomate
NOCTURN	14530	H317 H410	Pays Bas	NUFARM	Pyridalyl	100 g/L	Insecticide	Fleurs coupées; Plantes en pot; Solanacées
OVIPHYT	14531	H304 H411	France	COMPTOIR COMMERCIAL DES LUBRIFIANTS	Huile de paraffine	817.0 g/L	Insecticide Acaricide	Agrumes; Arbres et arbustes; Cerisier; Cultures florales et plantes vertes; Pomme de terre; Pommier; Prunier; Rosier; Tabac; Traitements généraux; Vigne
PHOSTOXIN TABLET	14532	H260 H300 H330 H311 H315 H319 H400	France	DETIA DEGESCH GMBH	Phosphore d'aluminium	560.0 g/kg	Insecticide	Forêt; Traitements généraux
POLYRAM DF	14533	H317 H373 H400 H410	France	BASF FRANCE SAS	Métirame	700.0 g/kg	Fongicide	Laitue; Pomme de terre; Tomate
SCALA	14534	H411	France	BASF FRANCE SAS	Pyriméthanil	400.0 g/L	Fongicide	Aubergine, Carotte; Cassissier; Concombre; Courgette; Cultures florales et plantes vertes; Fraisier; Framboisier; Graines protéagineuses; Haricots; Laitue; Légumineuses potagères (sèches); Oignon; Petits fruits;

									Poireau; Pois; Pois écosés frais; Pommier; Porte graine; PPAMC; Tabac; Tomate; Vigne
SCELTA	14535				Pays Bas	CERTIS EUROPE BV	Cyflumétofen	200 g/L	Acaricide
SIGNUM	14536				France	BASF FRANCE SAS	Boscalid Pyraclostrobine	267.0 g/kg 67.0 g/kg	Fongicide
SOLAR 360	14537				France	INDUSTRIAS AFRASA S.A.	Glyphosate	360.0 g/L	Herbicide
TRIBUTE TOTAL	14538				Australie	BAYER SAS	Halosulfuron-méthyle / Foramsulfuron / Thiencarbazone-méthyl	30,8% / 19,8% / 9,9%	Herbicide
WINNER	14539				Pays Bas	CERTIS EUROPE BV	Chlorhydrate de Formétanate	500g/kg	Insecticide
									Aubergine (Traitement des cultures après la récolte); Asperges (Traitement des cultures après la récolte); Cucurbitacées à peau comestible (Traitement des cultures après la récolte); Cultures floristiques, Cultures arboricoles, Culture pérenne; Petits fruits (Traitement des cultures après la récolte);

Sélection et culture de semences (Traitement des cultures après la récolte).									

Liste 1 : Abréviations utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque

CODE	SIGNIFICATION
H200	Explosif instable
H201	Explosif : danger d'explosion en masse
H202	Explosif : danger sérieux de projection
H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
H204	Danger d'incendie ou de projection
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
H206	Danger d'incendie, effet de souffle ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H207	Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H208	Danger d'incendie; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H220	Gaz extrêmement inflammable
H221	Gaz inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H223	Aérosol inflammable
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H228	Matière solide inflammable
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s).
H232	Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air
H240	Peut exploser en cas d'échauffement
H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H242	Peut s'enflammer en cas d'échauffement
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
H251	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
H261	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H305	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H360F	Peut nuire à la fertilité
H360D	Peut nuire au fœtus
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut-être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère